



PRÉFET DU LOIRET

Le Préfet

Orléans, le

27 AVR. 2015

Monsieur le Ministre,

Par votre courrier, du 20 avril, vous avez bien voulu appeler mon attention sur la situation de l'entreprise SCA Hygien products, dont la direction a annoncé, le 7 avril dernier, la fermeture du site de Saint Cyr en Val et la suppression des 119 emplois.

J'ai l'honneur de vous informer que les chefs des services de la DIRECCTE (Directeur régional et directrice de l'unité territoriale du Loiret) et le commissaire au redressement productif ont rencontré la direction du site, lors de la réunion organisée, le lundi 13 avril à la mairie de Saint Cyr en Val, à laquelle vous avez participé, et reçu les représentants des salariés, le mardi 21 avril après-midi.

Je vous confirme que mes services ont bien pris en compte la situation des salariés et évoqué le calendrier de fermeture du site et de retrait des machines dont vous relevez la durée dans votre courrier. Lors de la réunion du 13 avril, le directeur du site avait répondu que la direction pourrait adapter ce calendrier en fonction des propositions qu'elle recevrait pour une revitalisation du site. Dans ce cadre, un premier document promouvant les différents atouts du site a été réalisé par un cabinet mandaté par la direction et présenté aux salariés. Ce dossier devrait être diffusé aux organismes de promotion économique de la région, ainsi qu'à Business France, afin que nos postes et réseaux d'expansion économique à l'étranger puissent le proposer à d'éventuels investisseurs.

En ce qui concerne le Plan de Sauvegarde de l'Emploi, dont la négociation a été ouverte, le 15 avril dernier, il a été indiqué aux représentants des salariés que la DIRECCTE veillerait à la prise en compte de la situation financière du groupe et non du seul site de Saint Cyr en Val et à ce que les mesures légales de reclassement du personnel, comprennent notamment des actions d'identification des compétences des salariés, leur reconnaissance via la validation des acquis d'expérience et la mise en place de formations adaptées aux emplois et aux projets professionnels des ouvriers, avec le recours à un cabinet spécialisé et la mise en place d'une cellule de reclassement. Le PSE et les mesures de revitalisation du site de Saint Cyr en Val qui seront soumis à l'examen de la DIRECCTE, pour validation, en cas d'accord entre la direction et les représentants du personnel ou pour homologation, en l'absence d'accord.

Je puis vous assurer que ce dossier constitue l'une des principales priorités de l'Etat dans le département, que ce soit au travers de l'intervention du ministre de l'Économie, de L'Industrie et du Numérique et du ministre des Finances et des Comptes Publics, qui ont été personnellement sensibilisés à la situation de cet établissement et de ses salariés, ou par l'action de mes services.

Il a été convenu, avec les représentants du personnel, qu'ils pourront se rapprocher de mes collaborateurs et notamment de l'unité territoriale de la DIRECCTE, pour toute question relative à la préparation du PSE, et du commissaire au redressement productif pour les éléments concernant la reconversion du site et le reclassement des hommes et des femmes qui travaillent actuellement pour SCA. Sans attendre la conclusion des négociations sur le PSE, des premiers contacts ont été pris avec les responsables de Loiret Orléans Eco et de Pôle Emploi, afin d'identifier les offres d'emploi qui pourraient être proposées par des entreprises locales, aux salariés de l'usine SCA de Saint Cyr en Val, à l'exemple du dispositif qui a été mis en place pour les anciens personnels de Mory Ducros.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de mes sentiments dévoués,

M respectueux.

Michel JAU

Monsieur Jean-Pierre SUEUR
Ancien Ministre
Sénateur du Loiret
Rue de la croix de Malte
45 000 Orléans Cedex

Copie à

- Monsieur le Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence et de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de la région Centre-Val de Loire
- Madame la directrice de l'Unité Territoriale du Loiret de la DIRECCTE